

Analyse de l'évolution des tissus pavillonnaires

Livret 5 : Annexes bibliographiques du Livret 3

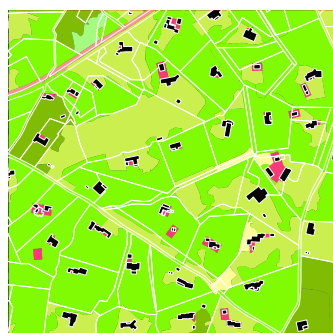
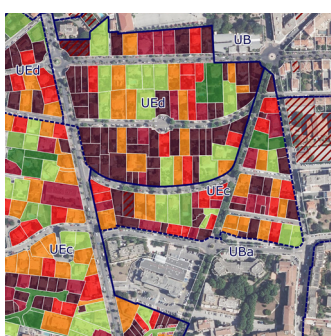
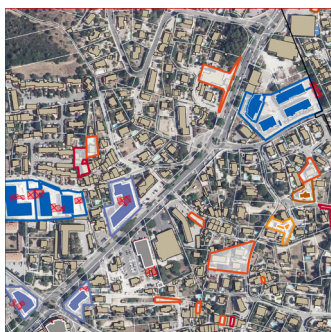


TABLE DES MATIÈRES

LIVRET 1 : CADRE GÉNÉRAL ET ANALYSE COMPARATIVE

LIVRET 2 : ÉTUDES DE CAS SUR HUIT SECTEURS

LIVRET 3 : OUTILLER LES COLLECTIVITÉS

LIVRET 4 : ANNEXES MÉTHODOLOGIQUES

LIVRET 5 : ANNEXES BIBLIOGRAPHIQUES DU LIVRET 3

1. Stimuler une densification diffuse qualitative

2. Impulser une intervention d'aménagement plus structurante

Annexes bibliographiques

Livret 3



Vue sur la commune d'Entraigues-sur-la-Sorgues (84) depuis la colline de Sève @AURAV

1. STIMULER UNE DENSIFICATION DIFFUSE QUALITATIVE

Ref. n°1

*AURAV, **Densification choisie,**
publication avril 2025.*

Consultez :

[https://aurav.org/documents/2025_aurav_densification-choisie.pdf?
8572ABB6E7-1158](https://aurav.org/documents/2025_aurav_densification-choisie.pdf?8572ABB6E7-1158)

1. STIMULER UNE DENSIFICATION DIFFUSE QUALITATIVE

Ex. n°2

Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de l'Agglomération de La Rochelle,

Approuvé 06-07-2023.

Consultez :

<https://www.agglo-larochelle.fr/documents/10839/12974190/5.1+-+R%C3%A8glement+%C3%A9crit.pdf/eb667019-71f0-4ca0-80c3-868e073880cb?version=1.4&download=true>

Et plus spécifiquement :

- Le PLUI en vigueur > Plan Local d'Urbanisme intercommunal > TOME 05–Règlement > 5.1 – Règlement écrit > 5.1 – Règlement écrit ;
- Création de sous-secteurs pavillonnaires avec des règles différenciées :
Les zones UD, UM et UV sont des zones urbaines multifonctionnelles, dont la vocation est d'accueillir l'ensemble des destinations*, à l'exception des constructions* dont les dimensions ou les activités ne seraient pas compatibles avec le caractère résidentiel et la morphologie des tissus bâtis de la zone.
 - > p.55 : zone UD
 - > p.103 et 104 : zone UM
 - > p.192 : zone UV

1. STIMULER UNE DENSIFICATION DIFFUSE QUALITATIVE

Ex. n°3

Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) du Pays de Fontainebleau,

Approuvé le 27-10-2025.

Consultez :

<https://www.pays-fontainebleau.fr/wp-content/uploads/2025/10/OAPTHEMA-PATRIMOINE-ET-FORMES-URBAINES.pdf>

Et plus spécifiquement :

- OAP thématique « Patrimoine et Formes urbaines »
- > Chapitre 3 « Évolution des formes urbaines et architecturales traditionnelles »
 - > pages 29 à 35 incluses

1. STIMULER UNE DENSIFICATION DIFFUSE QUALITATIVE

Ex. n°4

Plan local d'urbanisme intercommunal et de l'habitat (PLUi-H) de la Communauté de Commune Vie et Boulogne,

Approuvé le 23-09-24.

Consultez :

https://ccvieetboulogne-my.sharepoint.com/:b:/g/personal/veronique_loizeau_vieetboulogne_fr/EQTYguajiutMuZSVAanMbpEBVjluJH0pNUmzjqPG0Uj8LQ?e=2fG5C2

Et plus spécifiquement :

- Pièces du PLUi-H > 3. Orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
 - > 3_OAP
- OAP thématique N°2 :
 - > pages 19 à 26 incluses : « mon projet d'aménagement »
 - > pages 36 à 38 incluses : « mon projet de rénovation »

1. STIMULER UNE DENSIFICATION DIFFUSE QUALITATIVE

Ex. n°5

Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) du pays d'Aubagne et de l'Etoile,

Approuvé le 29-06-23.

Consultez :

[https://plui.ampmetropole.fr/assets/
documents/J.3%20OAP%20QAFU.pdf](https://plui.ampmetropole.fr/assets/documents/J.3%20OAP%20QAFU.pdf)

Et plus spécifiquement :

- J. 3 OAP QUALITÉ D'AMÉNAGEMENT ET DES
FORMES URBAINES
> à partir de la page 76 incluse

1. STIMULER UNE DENSIFICATION DIFFUSE QUALITATIVE

Ex. n°6

Plan local d'urbanisme (PLU) de Vailhauquès, *Approuvé le 06-2024.*

Consultez :

Et plus spécifiquement :

<https://www.ville-vailhauques.fr/wp-content/>

- [OAP Division parcellaire](#)
[uploads/111_OAP_DF.pdf](#)

> à partir de la page 3

1. STIMULER UNE DENSIFICATION DIFFUSE QUALITATIVE

Ex. n°7

Plan local d'urbanisme (PLU) de Saint-Rémy-l'Honoré,

*Approuvé le 05-07-2013 ; Modification n°1
simplifiée approuvée le 28 février 2014 ;
Modification n°2 approuvée le 16 décembre
2015 ; Modification n°3 approuvée le 17
décembre 2019.*

Consultez :

<https://www.saintremylhonore.fr/urbanisme-environnement/le-plu/>

Et plus spécifiquement :

Règlement du PLU > 3. Règlement modifié :
pièce écrite et annexes > CHAPITRE 2 :

- > DISPOSITIONS APPLICABLES A LA ZONE
UR : Quartiers résidentiels de maisons avec
jardins (dont UR 1 : quartiers de maisons
avec jardins « courants » au caractère
paysagé marqué ;
- UR 2 : hameaux anciens avec des maisons
anciennes au caractère rural marqué ;
- UR 3 : secteur résidentiel plus dense
des Pâtis d'en Haut ; UR 4 : quartier de
maisons avec grands jardins des Pâtis
d'en Bas)

> Article 3, page 18

1. STIMULER UNE DENSIFICATION DIFFUSE QUALITATIVE

Ex. n°8

*Sylvain Grisot, À LA CONQUÊTE
DU FONCIER INVISIBLE -
SEPT TERRITOIRES PILOTES
DE SOBRIÉTÉ FONCIÈRE EN
RÉCIT,*

*Editions Plan Urbanisme Construction
Architecture (PUCA) Ministère de la
Transition écologique et de la Cohésion des
territoires, mars 2024.*

Consultez :

[https://media.anct.gouv.fr/s3fs-public/2024-06/
PUCA_ANCT_2024_Foncier_Conquete%20du%20
foncier%20invisible_Etude.pdf?VersionId=17363
59416485721%0D](https://media.anct.gouv.fr/s3fs-public/2024-06/PUCA_ANCT_2024_Foncier_Conquete%20du%20foncier%20invisible_Etude.pdf?VersionId=1736359416485721%0D)

1. STIMULER UNE DENSIFICATION DIFFUSE QUALITATIVE

Ex. n°9

SOBRIÉTÉ FONCIÈRE / REDIRECTION URBAINE, *Inverser le regard pour ménager le territoire,*

éditions Plan Urbanisme Construction
Architecture (PUCA),
Ministère de la Transition écologique et de la
Cohésion des territoires, Janvier 2025.

Consultez :

[https://www.urbanisme-puca.gouv.fr/IMG/pdf/
actes_tpsf_epernay_web.pdf](https://www.urbanisme-puca.gouv.fr/IMG/pdf/actes_tpsf_epernay_web.pdf)

2. IMPULSER UNE INTERVENTION D'AMÉNAGEMENT PLUS STRUCTURANTE

Ex. n°10

Plan local d'urbanisme (PLU) de Six-Fours-les-Plages,

Approuvé le 10-04-2015.

Consultez :

[https://www.ville-six-fours.fr/wp-content/
uploads/2025/02/3-OAP.pdf](https://www.ville-six-fours.fr/wp-content/uploads/2025/02/3-OAP.pdf)

Et plus spécifiquement :

- Les OAP sectorielles :
- Entre autres, l'OAP n°2 concerne un secteur analysé dans le livret 2 de cette étude.

2. IMPULSER UNE INTERVENTION D'AMÉNAGEMENT PLUS STRUCTURANTE

Ex. n°11

Guide Avignon – Habiter la ville de demain

octobre 2024 complément au PLU approuvé en 2023.

Consultez :

[https://www.avignon.fr/fileadmin/actualites/
Documents/2025/11_Novembre/
AvignonHabiterLaVilleDeDemain_oct2024_
compressed.pdf](https://www.avignon.fr/fileadmin/actualites/Documents/2025/11_Novembre/AvignonHabiterLaVilleDeDemain_oct2024_compressed.pdf)

2. IMPULSER UNE INTERVENTION D'AMÉNAGEMENT PLUS STRUCTURANTE

Ex. n°12

*PNR du Ventoux & PNR du
Luberon*
**Guide Demain, habiter le
Ventoux,**
Avril 2023.

Consultez :

[https://www.parcduventoux.fr/wp-content/
uploads/sites/5/2023/04/Vuedu-
Parc-N%C2%B02-Habiter-le-Ventoux-VL.pdf](https://www.parcduventoux.fr/wp-content/uploads/sites/5/2023/04/Vuedu-Parc-N%C2%B02-Habiter-le-Ventoux-VL.pdf)

2. IMPULSER UNE INTERVENTION D'AMÉNAGEMENT PLUS STRUCTURANTE

Ex. n°13

DREAL PACA + CVRH d'Aix-en-Provence

Le Projet Urbain Partenarial (PUP)

Synthèse de la journée d'échanges et d'informations sur le PUP du 7 mars 2017 à Aix-en-Provence, publication 2017.

Consultez :

https://www.enviroboite.net/IMG/pdf/ifd_ficjoint_0050050.pdf?utm

2. IMPULSER UNE INTERVENTION D'AMÉNAGEMENT PLUS STRUCTURANTE

Ex. n°14

DREAL PACA Fiche-projet
« LES SALINS DU LION »
2024.

Consultez :

https://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/8_vitrollessalinsdulion.pdf

Visionnez le film « Habiter ensemble » réalisé par la DREAL en partenariat avec l'AUPA et l'AURAV en 2025 :

<https://www.dailymotion.com/video/x9q1fhq>

DREAL PACA
Banque de projets régionale
Sobriété foncière
publications régulières depuis 2024

Consultez la cartographie et les fiches-projet :

https://dreal-paca.dataviz.din.developpement-durable.gouv.fr/superset/dashboard/802b5b18-29f8-442d-b8f6-8b43107c1542/?permalink_key=Bm70rlOz4bg



Aperçu d'un paysage urbain de type pavillonnaire de la commune de Six-Fours-les-Plages (83) © audat.var